



## A quel public s'adresse le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

## Quelle est le montant de la rémunération de l'apprenti ?

La rémunération perçue par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Salaire d'un apprenti	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année	27% SMIC	<b>486.49 €</b>	43% SMIC	<b>774.77 €</b>	53% SMIC	<b>954.95 €</b>
2 <sup>ème</sup> année	39% SMIC	<b>702.70 €</b>	51% SMIC	<b>918.92 €</b>	61% SMIC	<b>1099.10 €</b>
Salaire d'un apprenti	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% SMIC			<b>1801.80 €</b>		

Rémunération brute pour une durée hebdomadaire de 35h au 01/11/2024

Conformément à l'article D6222-28-1 du code du travail, l'apprenti qui prépare le CAP en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à celui d'une deuxième année de formation.

## Cas particuliers de rémunération

- Les apprentis titulaires d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur ou ayant déjà effectué la formation à temps complet peuvent bénéficier d'une réduction d'un an du contrat d'apprentissage. **Ils sont alors considérés comme des apprentis de deuxième année.**
- **En cas de contrats d'apprentissage successifs** avec la même entreprise ou dans une entreprise différente, l'apprenti bénéficie d'une rémunération au moins égale à celle à laquelle il pouvait prétendre dans le cadre de son précédent contrat sauf quand l'application des rémunérations prévues en fonction de son âge est plus favorable.  
*Pour pouvoir prétendre à cette rémunération, l'apprenti doit avoir obtenu le titre ou diplôme préparé.*

## Quelles sont les aides pour l'entreprise ?

- Aide à l'embauche en 2025

Toute entreprise signataire d'un contrat d'apprentissage bénéficie d'une aide à l'embauche pour le recrutement d'un apprenti lors de la première année d'exécution du contrat.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le montant de cette aide sera le suivant :

- 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés
- 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus
- 6 000 € pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap, cumulables avec les autres aides dédiées.

**5000 € d'aide à l'embauche  
d'un apprenti de moins de 30 ans**  
*Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup>  
janvier 2025*

## - Réductions des cotisations et contributions sociales

Les employeurs bénéficient :

- du **dispositif général de réduction renforcée des cotisations patronales** qui s'applique sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC.
- de l'exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé limitée à 50 % du Smic en vigueur.

## - Aides spécifiques à l'embauche pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés

Tout employeur signataire d'un contrat d'apprentissage avec une personne en situation de handicap peut bénéficier d'une prime d'un montant maximum de 4 000 €.

### Quelles sont les conditions de travail ?

L'alternant est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés. L'employeur doit permettre à l'alternant de suivre les cours théoriques et pratiques. Ce temps de formation en CFA est compris dans le temps de travail effectif.

### Comment formaliser un contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage doit être établi par écrit à l'aide d'un formulaire Cerfa signé par l'employeur et l'apprenti (ou son représentant légal s'il est mineur).

Le contrat précise le nom du ou des maîtres d'apprentissage. L'employeur atteste des titres ou diplômes dont ceux-ci sont titulaires et la durée de leur expérience professionnelle dans l'activité en relation avec la qualification recherchée.

**Avant le début de l'exécution du contrat ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent celui-ci,** l'employeur transmet les exemplaires du contrat d'apprentissage, accompagné du visa du directeur du CFA à l'OPCO dont il dépend.

### Comment s'organisent les sections au sein de l'école ?

L'organisation des sections permet à l'entreprise d'accueillir plusieurs contrats d'apprentissage en fonction des diplômes préparés.

	CAP 1 an*	CAP 2 ans	BP	BTS	Spa praticien
Durée du contrat	12 mois	24 mois	24 mois		14 mois
Total d'heures de formation	434 h	861 h	882 h	1351 h	462 h
Jours de cours	Lundi + Mercredi	Mardi + Jeudi	Mardi + Mercredi	Mercredi + Jeudi	Lundi + Mardi
Durée hebdomadaire de formation	14h	14h	14	16h	14h
Date de rentrée	8 sept 2025	11 sept 2025	9 sept 2025	3 sept 2025	23 sept 2025

\* Le CAP en 1 an est accessible uniquement aux apprentis ayant au moins 17 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage et titulaires d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BP, Bac général, professionnel ou technologique...)